

ON S'ABONNE :
A Lyon, rue Neuve-de-la-Pré-
fecture, n° 1, au 2°.
A Paris, M. Pl. Justin, rue St-
Pierre-Montmartre, n° 15.
Et chez MM. Bresson et Bourgoin,
rue Notre-Dame-des-Vic-
toires, n° 5.

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



Le Précurseur donne les nouvelles
24 heures avant les Journ. de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

AVIS.

Messieurs les actionnaires du Précurseur, sont
prévenus que l'assemblée générale indiquée pour
le vendredi 30 août courant, est renvoyée au ven-
dredi 6 septembre suivant.

Lyon, 30 août.

Nous avons cherché hier à séparer le régime que nous
souhaitons, de tous les souvenirs dont on s'efforce de l'en-
tourer dans de bonnes comme dans de perfides intentions.
Nous avons essayé de démontrer que ce régime ne tiendrait
pas plus de la Convention, que les idées, les mœurs, les pro-
pensions, les besoins, les difficultés politiques de notre temps
ne ressemblent aux circonstances qui dominaient l'époque
conventionnelle.

Ce serait là un théorème facile à prouver par une compa-
raison détaillée et appuyée sur des faits historiques ; mais il
nous semble que ce serait un travail superflu et que la cons-
cience publique est assez précise sur ce point. Une grande
ligne sépare les deux époques : en 89 le problème était phi-
losophique encore plus que politique, et c'était des préjugés
enracinés par le temps que la révolution devait combattre et
détruire. De là, des passions aveugles de part et d'autre, car
rien n'était précisé dans l'objet de la lutte, si ce n'est les
haines les plus violentes. Le principe de l'égalité proclamé
avec une sainte mais furieuse conviction par les uns, re-
poussé avec colère par les privilégiés, devait entrer de vive
force dans le contrat politique, car les privilégiés, appuyés
sur la possession, ne pouvaient céder sur un point qui était
toute leur existence publique. Il n'y avait non plus nul ter-
me d'accommodement : égalité absolue, ou privilèges de
droit divin, l'un ou l'autre, mais point de milieu, le com-
bat était à outrance, et dès que le débat s'éleva, il fut facile
de voir qu'il ne cesserait que par l'extermination de l'un des
deux partis. — Le manifeste de Brunswick fut la première
déclaration de cette guerre sans merci ; on a regardé cet acte
comme une maladresse : c'était de la franchise. On sait com-
ment la France démocratique répondit au défi du privilège.

Mais de notre temps, la politique a pris un autre cours,
et après avoir conquis sans retour le principe philosophique
de l'égalité, il faut l'appliquer suivant les tendances indus-
trielles de la génération actuelle. Il ne s'agit plus que de ré-
partir avec une *équité progressive* les charges et les avan-
tages sociaux. Nous nous servons à dessein de ce mot d'*é-
quité progressive*, parce qu'en effet la morale politique se
déroule avec le temps, et marche de progrès en progrès
vers un terme de perfection qu'il n'appartient à nulle gé-
nération de prévoir. L'esclavage a été une institution très-lé-
gitime, très-morale et qui ne surprenait pas les sages les
plus pénétrés de la dignité humaine, et il ne serait pas im-
possible de retrouver l'anthropophagie à l'origine de toutes
les civilisations. — La question n'est donc pas d'appliquer
brusquement le vrai absolu tel qu'ont pu l'entrevoir quel-
ques esprits avancés, mais de faire passer dans l'applica-
tion les principes de droit qui sont entrés définitivement
dans la morale des nations. — C'est ce qui se fera très-nat-
urellement par l'application du suffrage universel. La tâche
des esprits avancés dont nous parlons sera alors de faire
pénétrer dans les masses les principes nouveaux que leur
mission est de propager, et de les faire ainsi triompher peu
à peu par la conquête des convictions.

Les républicains n'ont pas autre chose à dire aux saint-si-
moniens, aux fouriéristes, aux conventionnels de la *Tri-
bune*, et à tous ceux qui à tort ou à raison (mais vraisemblab-
lement à raison en partie et un peu à tort), se regardent
comme destinés à devenir les directeurs de la société nou-

LES SOLITAIRES ET LES VOLEURS.

Les moines du mont St-Bernard sont un de mes rêves, et quoi-
que je n'aie pas grand amour pour la vie monastique, j'ai voué à
ces braves un culte de prédilection.

Un antiquaire qui sait ses Alpes sur le bout de son doigt, m'a
d'ailleurs assuré que la pieuse fondation qui se trouve sur le St-
Bernard ne datait pas seulement du catholicisme, en dépit des er-
goteurs qui prétendent que l'humanité est un sentiment de l'ère
moderne.

Là, Jupiter eut aussi un temple, isolé dans les neiges éternel-
les de ces hauteurs, avec des prêtres qui veillaient à la recherche
des voyageurs égarés, et des chiens dressés à parcourir le désert
après la chute des avalanches.

De fait, je me souviens d'avoir vu chez un antiquaire du Jura
des médailles et des statuettes en mémoire du mont Jupiter. Joux
est dérivé de *Jovis* ; le mont Joux, d'après ces figurines et ces em-
blèmes, était de bonne heure dépositaire de la pensée d'humanité
dont les cénobites du St-Bernard ont continué les traditions.

Les choses que l'on croit les plus neuves se perdent dans la nuit
des temps. La fatuité moderne a beau faire et beau dire.

On a tant loué la vertu et la mansuétude de ces bons religieux,
qui rappellent l'origine de leur monastère à l'an 962, sous le pa-
tronage de Bernard de Menthon, que je veux sortir du lieu com-
mun, en vous citant un trait de présence d'esprit et de courage.

velle. La première question est de former, par le suffrage uni-
versel, le seul tribunal qui soit compétent pour prononcer
sur chacun d'eux et sur nous tous. Cette question les do-
mine comme elle nous domine, et c'est par ce qu'ils ont
trahi le principe de la souveraineté populaire qui les avait
engendré que les saint-simoniens sont devenus de ridicules
valets de M. Enfantin.

C'est en nourrissant leur chimère de minorité dictatoriale
que les conventionnels de la *Tribune*, s'ils n'y prennent
garde, se résoudront en un petit groupe de jeunes gens ar-
dents, bataillant pour le compte de leurs haines personnelles,
et soutenus par tout ce qui a plus de passions d'instinct,
que de volontés raisonnées.

La souveraineté populaire une fois reconnue et appliquée,
l'écueil contre lequel s'est brisée la première république est
dépassé, et toute crainte de violence devient une chimère.

Nous savons bien qu'il est difficile de rassurer par les plus
clairs raisonnements ceux qui ont peur sans se rendre compte
de la raison de leur peur. Mais nous n'en faisons pas moins
un appel au bon sens de tous, pour décider si la distinction
que nous établissons entre les causes qui ont amené la pre-
mière révolution et le mobile actuel du parti républicain
n'est pas fondée sur la nature des choses et assez palpable
pour éloigner toute idée de vengeances et de brutalités.

En effet, nous l'avons déjà dit, il n'y avait pas de traisac-
tion possible entre les deux partis de la première révolution,
parce qu'il s'agissait d'un principe abstrait de droit politique,
qui ne souffrait pas de division et qui devait être admis ou
rejeté tout entier.

Maintenant au contraire il s'agit, au fond, de *négoier* les
proportions des parts de chacun aux charges politiques et
aux avantages sociaux. Or, ces proportions déterminées pa-
cifiquement sont infinies et sont autant d'échelons par les-
quels peut passer le débat, sans que la guerre arrive jamais.
Le seul principe abstrait qui soit en discussion, (et Dieu sait
comment cette discussion est soutenue par les partisans du
privilège !) c'est le suffrage universel. Mais ceci n'étant plus
contesté en droit, il est facile de voir que les conditions du
contrat dépendront de l'influence de chaque élément social
dans la représentation nationale.

Notre opinion que nous avons dès long-temps justifiée par
des calculs approximatifs, est que dans les premières élec-
tions la propriété conservera une très-grande prépondérance.
Mais cette influence ira s'affaiblissant toujours de façon à ne
laisser s'élever que peu à peu la force exclusive de l'intelli-
gence et du travail. Toutefois, il est clair qu'avec le prin-
cipe de la révision de la constitution, cet espoir suffira à l'é-
lément démocratique désormais affranchi de toute entrave
artificielle.

Telle est, ce nous semble, la différence essentielle entre le
débat de 89 et le débat actuel. L'un était une guerre à mort,
l'autre est une négociation. Le premier ne pouvait se termi-
ner que par la victoire violente d'un parti, l'autre se conti-
nuera pacifiquement en suivant les progrès des lumières gé-
nérales, et jamais la lutte ne présentera cette alternative de
vie ou de mort qui dominait celle de 89, parce qu'à mesure
qu'il sera poussé dans la discussion et par le scrutin législa-
tif, le privilège se retirera peu à peu, se défendant toujours,
mais ne recourant jamais à la force qui rendrait d'un seul
coup sa défaite complète et définitive.

Tout le travail des patriotes sincères doit être aujourd'hui
d'amener la constitution de ce tribunal suprême où le pays
se jugera lui-même et nous jugera tous, nous qui nous effor-
çons à l'envi de lui faire partager nos convictions. Ce sera
au pays à prononcer sur son propre avenir, et à terminer
toutes les violences de partis en proclamant les grands prin-
cipes que le temps a consacrés comme la base de toute mo-

Quant au courage, il leur en faut principalement pour vivre
dans un pays où, par 18 degrés de froid pendant huit mois de
l'année, sous un ciel éternellement gris, tombe une neige éter-
nelle ; cette neige s'accumule contre les murailles du couvent, au
point d'en couvrir le toit, et de ne laisser percer sur cette masse
éblouissante de blancheur, qu'un maigre clocher dont le ton gris
jure par le contraste de l'éclat fatigant de ses environs.

Au pied du couvent se trouve un grand lac, coupé en deux par
le chemin qui mène au porche et au réfectoire.

Dans les beaux temps, c'est-à-dire de juin en août, quelques
centaines de vaches paissent l'herbe courte des bords du lac, her-
be qui fleurit et disparaît vite.

Les voleurs sembleraient n'avoir que faire dans un tel lieu. Mais
les calices dont la reconnaissance dote le sanctuaire, et le trésor
du couvent, alimenté par les dons libres de la Savoie et de la
France, par la piété des fidèles et la munificence du pape, attirer-
ent, un jour d'août, une bande de coquins qui se présentèrent,
poliment d'abord, pour réclamer l'hospitalité.

Ils changèrent de ton, quand ils se virent admis, dégainèrent
les armes et prirent le supérieur par la barbe.

On essaya de les payer en bonne morale et en longs reproches ;
mais ces messieurs ne sont pas des réthoriciens, et vont au fait, en
dépît des discours. L'un prit la croix d'argent, l'autre la patène
d'or : celui-ci s'adjugea les flambeaux, celui-là la caisse : tous quel-
que chose. Encore furetaient-ils partout, et nos bons moines étaient

rale, de toute civilisation politique : inviolabilité de la vie
humaine, liberté de la presse, liberté d'association.

On comprend bien que si nous ne parlons pas de l'inter-
vention des aristocraties étrangères dans cette lutte intérieure,
c'est que nous supposons que le grand duel ajourné en 1830
aura eu lieu sur le seuil de la république nouvelle. La France
ce jour-là devra se rappeler 92 et Waterloo ; il faudra qu'elle
concentre dans une seule explosion guerrière tout ce que
nos pères nous ont légué de martiale ardeur et de patriotique
dévouement ; il faudra qu'elle fasse appel à tous ses enfants di-
visés, et ce sera l'heure de ces hommes énergiques qui con-
summent maintenant leur ardeur en folles violences de plu-
me ; — il faudra que la France se lève encore une fois dans la
majesté de sa toute-puissance et, jetant son sabre au travers
de l'Europe, donne le signal de la dernière guerre, et le si-
gnal de l'ère de la paix. Ans. P.

Le *Courrier de Lyon* annonce aujourd'hui que le nommé
Deschamps, condamné à mort aux dernières assises, s'est
suicidé dans sa prison, durant la nuit de mercredi à jeudi,
en se brisant la tête contre les murailles.

Nous pouvons affirmer que cette histoire est entièrement
dénuée de fondement. Deschamps n'a fait aucune tentative
de suicide.

Le *Courrier de Lyon* qui publie dans le même numéro
un long article en faveur de la peine de mort, et qui avait
tiré des phrases très-pathétiques de la triste aventure de
Deschamps, aurait pu exploiter encore ce suicide comme
un argument frappant à l'appui de sa thèse spirituelle. Cette
thèse est que la peine de mort est une chose si juste, si légi-
time, si sainte que les assassins eux-mêmes la viennent cher-
cher après leur forfait.

Conçoit-on qu'on s'avilisse à de telles niaiseries pour le
plaisir d'être atroce et de se donner un air de *crânerie* poli-
tique !

On lit dans le National :

Après s'être demandé et nous avoir appris ce que c'est qu'une mo-
narchie de juste-milieu, le *Journal des Débats* entreprend aujour-
d'hui de prouver qu'une république de juste-milieu n'est pas possi-
ble. Nous ne demanderions pas mieux de nous prêter au langage que
paraît affectionner le *Journal des Débats* et d'appeler républi-
que de juste-milieu, une république qui serait fondée sur des
principes arrêtés et sur le respect des lois ; mais le *Journal des
Débats* nous a donné ces jours passés à propos de l'espèce de mo-
narchie qu'il défend, une si triste et si peu honorable définition
du juste-milieu, que nous pouvons hardiment lui donner gain de
cause sur sa thèse nouvelle et lui accorder qu'une république de
juste-milieu n'est pas possible ; il n'y a rien en effet de commun
entre la fixité des principes dont s'honorent les hommes de notre
opinion et l'absence de tout principe qui constitue, suivant le
Journal des Débats, le juste-milieu perfectionné ; le *Journal
des Débats* a donc raison, une république de juste-milieu n'est
pas possible ; nous espérons qu'elle ne le sera jamais.

Mais le *Journal des Débats* s'est laissé aller à des dévelop-
pements historiques dont cette thèse ne paraissait pas susceptible,
et prend la peine d'établir, comme il le dit, par les faits, que ni
les girondins, ni les constituants de l'an III, ni le Directoire n'ont
pu réussir dans une succession d'essais malheureux à trouver le
juste-milieu républicain. Nous aurions voulu que le *Journal des
Débats* prouvât d'abord que cette singulière situation avait été
cherchée pendant la révolution ; le juste-milieu et la situation
qu'il exprime étaient dans le génie de la monarchie du 7 août :
ils appartiennent à son histoire, personne n'y avait songé, que
nous sachions, avant la royauté du 7 août, pas plus les consti-
tutionnels de 1791 que les girondins, pas plus les constituants de
l'an III que les hommes de l'époque directoriale. Le juste-milieu
républicain n'a pas été découvert, d'accord ; mais il n'a pas été
cherché, et cela est encore mieux.

La morale de cette supposition historique du *Journal des Dé-
bats*, c'est que les hommes qui se laisseraient détacher du juste-
milieu philippiste par l'espoir de rencontrer le repos sous une ré-
publique de juste-milieu, seraient déçus cruellement dans leur es-
pérance. Nous le pensons aussi, et nous ne nous chargeons pas
de préparer un lit si commode à ceux qui, ayant trouvé le moyen

consternés. Les coquins se proposaient de chasser les vaches de-
vant eux.

Le supérieur livrait tout, ce que la communauté voyait d'un
mauvais œil ; car enfin, s'il venait à passer des pauvres, avec quoi
leur donnerait-on l'obole de la pitié, l'éclat du malheureux ? On
doit être chiche avec les brigands, et l'on n'est pas moralement
obligé de mettre de la conscience à se faire dévaliser.

— Ah ! s'écria tout-à-coup le prieur au moment où les drôles,
chargés et joyeux, prenaient le chemin de la porte, j'oubliais quel-
que chose encore.

Et il ouvrit le chenil des dogues, qui se précipitèrent sur les
scélérats et les roulèrent en un clin d'œil sous leurs patés énormes.

Ce ne fut que par l'intercession active des religieux que les bri-
gands évitèrent d'être dévorés. Mais, dépouillés de leur vol, on les
mit au pain et à l'eau dans un souterrain, où leur conversion fut
des plus faciles.

C'est le chef de ces bandits qui m'a conté l'historiette. Aujour-
d'hui c'est un homme pieux et bon, qui garde les vaches du cou-
vent, et qui sourit parfois des moyens de la Providence pour jeter
les gens dans la voie du salut. (Voleur.)

Pourquoi les chiens font-ils trois ou quatre tours sur eux-
mêmes avant de se coucher ?

A quoi songe l'académie ? Il y a dix ou douze mille problèmes de
cette force qui sont à résoudre, qui traînent dans les cartons, et que

d'exploiter la monarchie sans opinions monarchiques voudraient s'assurer d'avance les moyens d'exploiter la République sans opinions républicaines. S'il pouvait plaire au *Journal des Débats* de sortir de son éternelle comparaison entre les montagnards et les girondins de nos jours, et les montagnards et les girondins d'il y a quarante ans, peut-être il y aurait à profiter pour lui et pour nous, d'un retour de bonne foi vers les leçons que ses amis et les nôtres peuvent tirer du passé. Mais nous viendrions tristement à bout de nos lecteurs, si notre polémique devait se borner à repousser tous les jours cette ridicule accusation de recommencer les girondins moins la popularité, moins le courage, moins l'influence, moins le talent, moins le génie, moins le bonheur, moins l'éloquence, etc., etc. Nous croyons, une fois pour toutes, infiniment moins valoir que les girondins comme individus, et infiniment plus comme hommes d'une génération qui a sous les yeux l'histoire de ces fameuses et sanglantes leçons données à tous les partis par quarante années de révolutions.

Le *Temps* publie un article attribué à M. Dupin, et dont voici quelques passages :

« Le livre publié par M. Pépin, sous le titre de *Deux ans de règne*, a soulevé une polémique qui dure encore. Nous pourrions joindre notre voix à celle de nos confrères, pour multiplier les démentis qu'a déjà provoqués cette malencontreuse compilation; mais nous ne croyons pas nécessaire de réfuter au fond un livre tissu d'inexactitudes et de lieux communs, il nous importe seulement de lui enlever le caractère officiel dont on a voulu l'investir, et de montrer qu'il appartient sans partage à celui qui l'a signé, ou tout au moins, que s'il a été inspiré d'en haut, l'inspiration ne remonte pas au-delà des antichambres ministérielles.

« Non, ce n'est pas Louis-Philippe qui peut dire qu'il s'est dévoué en acceptant la royauté, car il n'avait pas d'autre refuge en France. Il n'avait de choix qu'entre le trône et l'exil. Si le vœu du peuple l'a appelé à régner, ce n'est pas parce qu'il était prince du sang, moins encore parce qu'il était Bourbon. La haine connue de Charles X et de ses siens a été le plus puissant de ses titres, et si le mot des doctrinaires eût été prononcé alors, la barrière de l'Etoile se serait fermée devant le prétendant de Neuilly. Paris entendait l'avenement du 7 août comme M. Dupin, non comme M. Guizot.

« Il y a eu après la révolution un grave malentendu. Beaucoup de gens ont pensé que la charte nouvelle qui consacrait le dogme de la souveraineté populaire, n'était qu'une interprétation de la charte de 1814. C'est là une erreur capitale. Après la révolution de juillet, la charte de 1814 ne pouvait plus être qu'une vérité historique, car elle avait péri dans le combat. La charte de 1830 n'était pas, comme celle qu'elle remplaçait, un quasi-contrat, qui n'oblige qu'une seule des parties; ou plutôt, s'il y avait octroi, cette fois, il venait du peuple et non de la royauté. Les rôles étaient changés, et avec eux le droit public. Ce n'est pas tout, en chassant la dynastie que les étrangers nous avaient laissée pour gouverner en leur nom; en sanctifiant l'insurrection populaire, la révolution lançait un défi aux rois et un signal aux peuples. La sagesse était de modérer et de régulariser cet élan des masses, mais la France acceptait toutes les conséquences de sa nouvelle condition. En perdant ce caractère européen, la catastrophe de juillet perdait aussi toute moralité.

Après avoir cherché à prouver que M. Pépin n'est pas le pré-témoin de Louis-Philippe, l'ancien bâtonnier de l'ordre des avocats s'exprime ainsi sur le livre de son confrère :

« Si ce pitoyable plaidoyer d'un avocat désœuvré pouvait être imputé à celui dont il prétend servir la cause, nous n'hésitons pas à le proclamer hautement, le roi des Français aurait joué un rôle odieux en trompant la France sur ses véritables intentions, en détournant de ses voies légitimes le plus grand événement des temps modernes, et il ajouterait aujourd'hui l'ingratitude au parjure, en faisant outrager quelques-uns des hommes qui l'ont présenté à la France comme le plus ferme soutien de sa liberté et le plus zélé défenseur de ses droits. M. Pépin est un ami maladroît, un courtisan novice qui ne sait pas encore son métier. Nous ne doutons pas que son zèle ne soit désavoué, et que la main prudente de Louis-Philippe n'écarte le pavé que vient de lancer à son insu ce candide et trop fidèle émuechet.

On lit dans le *Patriote de Saône-et-Loire* :

M. Cormenin, sur l'invitation pressante qui lui en avait été faite, pendant son séjour à Bourg, par les patriotes de Pont-de-Vaux, est arrivé dans cette dernière ville, le 23 de ce mois, escorté de la garde nationale sous les armes et d'une foule immense dont les cris mille fois répétés de *vive Cormenin!* retentissaient au loin.

L'honorable député a bien voulu y accepter un banquet où se pressaient plus de 80 citoyens avides de contempler ses traits, et suspendus à ses lèvres lorsque, dans un style brillant et avec une admirable facilité, il opposait le tableau séduisant d'un meilleur avenir au tableau sombre de nos misères actuelles.

La ville de Pont-de-Vaux, terre classique de la liberté, instinctivement sympathique aux grands principes de notre régénération politique que son glorieux enfant Joubert, consacra de son sang, s'abandonnait tout entière, sans réserve, au bonheur que lui ap-

portait par sa présence, un autre défenseur de ces mêmes principes dans un poste non moins difficile.

Le samedi, 24. M. Cormenin était à Mâcon. Son dévouement faisant violence au mauvais état de sa santé, et au soin d'affaires pressantes, avait accédé au vœu dont une députation des patriotes de cette ville régénérée était allée à Pont-de-Vaux lui offrir l'expression. Au banquet qu'il a bien voulu accepter, il ressemblait à un tendre père environné de nombreux enfants. Sa parole profonde et fortement colorée, recueillie dans un silence solennel, montrait l'étendue des devoirs à remplir par les classes aisées envers les privilégiés du mauvais destin, îlots de notre sparte, et enseignait ses généreux procédés pour faire venir à bien, les germes confiés à cette terre jusqu'ici abandonnée à tant de pernicieuses influences.

L'élection de M. Chardel a également fourni à son honorable collègue des traits pleins d'une éloquence entraînante.

AVIS.

MM. les Souscripteurs au *PRÉCURSEUR*, dont l'abonnement expire le 31 août, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du *PRÉCURSEUR*.)

Paris, 28 août.

Le *Moniteur* de ce matin contient l'ordonnance suivante : Attendu que le régime de l'exclusif propre aux colonies françaises, a cessé d'être applicable à St-Louis du Sénégal comme aux autres établissements de la côte occidentale d'Afrique.

Sur le rapport de nos ministres secrétaires-d'état du commerce, de la marine et des finances,

Le conseil supérieur du commerce entendu, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit.

Les bâtimens français pourront importer directement de l'étranger dans les établissements français de la côte occidentale d'Afrique, des fers et aciers non ouvrés et des poudres à tirer de toute espèce en exemption de droits.

— La relation du voyage du roi n'est qu'une des mille et une répétitions de tous les itinéraires royaux passés, présents et à venir, et aucun incident remarquable n'est venu jusqu'ici troubler la monotonie du récit habituel et officiel du *Moniteur*; il se contente seulement d'enregistrer pour être mis à côté de tout ce qui a été fait de plus parfait en ce genre le quatrain suivant d'un courtisan de Mantes :

O toi ! par notre amour, par nos cœurs accueilli,
Ton passage en nos murs laisse un regret encore;
Pour conserver le roi qu'elle aime et qu'elle honore,
Mantes voudrait être Neuilly.

Ce piquant madrigal ornait l'arc de triomphe de l'entrée de la ville.

— On écrit de Bruxelles :

« Le roi Léopold, son épouse et le prince des Pays-Bas, leur fils, partiront de Bruxelles pour être rendus à Paris le 26 septembre prochain, et logeront au château des Tuileries où on leur prépare un logement et des fêtes. Leur suite occupera le Palais-Royal. LL. MM. resteront plusieurs jours dans la capitale. »

C'est la première fois que l'héritier présomptif de Léopold a été ainsi désigné, mais notre correspondant étant à même d'être bien informé, il paraît que tel est le titre que les cours de Vienne et des Tuileries doivent lui décerner. Je ne sais si c'est du consentement de Guillaume de Hollande qui, s'intitulant toujours *roi des Pays-Bas*, avait obtenu d'être ainsi qualifié par la conférence de Londres; peut-être est-ce en compensation de cette concession et pour se maintenir dans le juste-milieu que le petit-fils de Louis-Philippe porterait le titre de *prince des Pays-Bas*, refusé à son père. Quoi qu'il en soit, les rois espèrent-ils dans notre siècle recommencer aux yeux des peuples la comédie dans laquelle ils se donnaient la royauté et les titres de pays qui n'avaient jamais été ou ne pouvaient plus être dans leur domination, ou le roi d'Angleterre se disait roi de France et le roi de France roi d'Angleterre, et où les rois *in partibus* de Jérusalem, Maroc, Constantinople et de tant d'autres contrées se trouvaient souvent fort heureux qu'on voulût bien leur donner une abbaye où ils pussent trouver du pain et un tombeau.

— Les nombreuses réclamations qui s'élevaient de toutes parts ont enfin décidé le ministre de l'intérieur à ordonner une enquête sur la conduite des employés subalternes des maisons centrales de détention du royaume.

— Un courrier venant de Londres est arrivé ce matin à l'ambassade d'Autriche et est immédiatement reparti pour St-Pétersbourg.

La plus grande activité règne à la chancellerie des représentations des diverses puissances près de la conférence, malgré l'atténuation des facultés intellectuelles de M. de Talleyrand, et peut-être même à cause de cet affaiblissement. Mais tous ces échanges de courriers, ces allées et venues, maintenant comme toujours n'aboutissent à rien.

de science, et avant Cuvier Buffon, constatent tout simplement le fait : la raison philosophique leur en est échappée.

Et à moi aussi.

Cependant il n'y a pas d'effet sans cause : demandez plutôt à M. Royer-Collard.

Sans comparaison, je prends le premier homme venu, entrant dans la première auberge qui se présente, pour se coucher dans le premier lit qu'il trouve. Cela se voit tous les jours.

Eh bien ! il n'a pas la moindre incertitude; il sait où mettre sa tête.

C'est généralement sur le traversin.

A moins qu'il n'ait dormi la tête basse.

Mais c'est très-rare.

Or, il n'y a pas de traversin au lit du chien. Son lit, c'est le premier endroit venu : le seuil de la porte, le pied du lit de son maître, un tabouret, le plancher, n'importe ! En conséquence, il lui manque une raison décisive pour placer sa tête plutôt ici que là; et cette raison décisive qui lui manque, fait qu'il y regarde à plusieurs fois.

Mais on se lasse à la fin, et de ce que le chien n'a pas plus de raison de s'arrêter après le second tour qu'après le premier, il ne s'ensuit pas qu'il doive tourner toujours : il se couche donc parce qu'il est las de douter. La philosophie n'en fait-elle pas souvent autant ?

(L'Entr'Acte.)

L'AMIRAL NAPIER.

— On croit généralement que l'amiral Napier appartient à la

— L'inspecteur aux revues a terminé hier l'inspection des régiments de la première division.

— M. de Bondy, ex-préfet de la Seine, a eu une entrevue avec le roi à St-Cloud le jour même de son départ. Le comte d'Argout avait fait tout ce qui dépendait de lui et usé de toute son influence pour empêcher cette entrevue du préfet destitué par lui; mais l'auguste intervention qui l'avait soutenu si long-temps a encore triomphé de ces mauvais vœux et des obstacles suscités.

— La commission des condamnés politiques sous la restauration, présidée par le maréchal Gérard, s'est réunie samedi au ministère de l'intérieur. Quatre auditeurs au conseil d'état sont chargés de dépouiller les dossiers des condamnés. On espère que malgré les dispositions malveillantes du ministre, la commission, qui compte dans son sein le maréchal Gérard, M. Teste exilé à Bruxelles et M. Didier proscrit comme complice de son père mort sur l'échafaud, saura défendre les droits qui lui sont confiés, et que ces membres confondront leurs intérêts personnels avec l'intérêt général de leurs confrères en persécution.

— Le gouvernement paraissait fort alarmé pour les fondations déjà jetées des forts de Bruyères, St-Chaumont et d'Orléans que les habitants de la Vilette, de La Chapelle et des faubourgs de Paris se proposaient de raser. De forts détachemens de gardes municipaux et de sergens de ville y avaient été envoyés et y ont séjourné dimanche, lundi et mardi sans voir arriver les démolisseurs. Ce n'est pas que quelques citoyens n'aient pensé à effacer jusqu'aux dernières traces des libéralités projets du gouvernement, mais l'intervention des patriotes éclairés a obtenu d'eux qu'ils renonceraient à des tentatives pour le moins inopportunes, et qui fourniraient à la police une excuse pour tous les excès dont la responsabilité commence à l'accabler.

Nouvelles.

Par ordonnance en date du 29 août courant, rendue sur le rapport de M. Guizot, ministre de l'instruction publique, l'élection faite par l'Académie royale des sciences de M. Flourens, pour remplir la place de secrétaire perpétuel, vacante au sein de cette Académie par la démission de M. Dulong, a été approuvée.

— L'*Album de la Creuse* publie la lettre suivante écrite par notre poète national à M. Gasue fils, avocat, qui lui avait adressé des couplets dans lesquels il invitait Béranger à reprendre ses chants :

« Passy, 14 août 1833.

« Recevez, Monsieur, les remerciemens que je vous dois pour les très-jolis couplets que vous voulez bien m'adresser et que j'ai lus et chantés avec un vif plaisir. Ma vanité de poète ne m'empêche pourtant point de sentir tout ce qu'il y a de trop flatteur pour moi dans cette chanson. Elle ne m'empêchera pas non plus de résister aux provocations de votre muse. Si je chante encore, ce ne sera plus que comme le vieillard qui égaye le coin de son feu des airs qui ont bercé son enfance et charmé sa jeunesse. Le public n'aura plus rien à voir là; mon rôle de chansonnier est fini; aux choses nouvelles, des hommes nouveaux : telle est ma maxime. Non pourtant que je me sépare de ces hommes nouveaux; vous ne le pourriez croire. Mais c'est à un autre à leur faire la musique sur laquelle ils doivent régler leur marche. Je les suivrai avec autant de plaisir que si cette musique était la mienne.

« Voilà, Monsieur, ce que j'ai répondu à toutes les personnes qui, comme vous, ont eu la bonté de me cajoler sur ma voix. Si de jolis vers pouvaient me faire changer d'opinion, les vôtres y parviendraient sans doute. Mais je suis un vieil entêté en littérature comme en politique, et si je sers encore mon pays, ce ne sera plus par des chansons.

« Recevez, Monsieur, avec mes excuses pour le temps que j'ai mis à vous remercier, l'assurance de ma considération distinguée.

BÉRANGER.

— Dona Maria a quitté Paris le 27 au matin avec la duchesse de Bragance et une suite de trois voitures. Elle couchera le soir à Rouen, et le lendemain au Havre, où ses appartemens sont préparés à l'hôtel de l'amirauté. Le navire portugais qui doit la transporter est attendu très-prochainement; mais si quelque circonstance devait retarder le départ de la jeune reine, elle irait, assure-t-on, ainsi que la duchesse de Bragance, habiter en attendant le château d'Eu que la reine des Français a mis à leur disposition.

— Une rencontre a eu lieu aujourd'hui, à trois heures, au bois de Boulogne, entre M. Gustave Planche et M. C. Feuilleide, rédacteur en chef de *l'Europe littéraire*. M. Gustave Planche s'était cru personnellement offensé par un feuilleton de M. Feuilleide sur un roman nouveau intitulé : *Lelia* inséré dans le numéro du 22 août. Nous recevons des témoins la note suivante qui a été écrite et signée sur le terrain.

M. Feuilleide a déclaré à M. Planche qu'il ne connaissait à personne le droit de lui demander l'interprétation de sa rédaction; il a ajouté que M. Planche était libre de faire cette interprétation comme bon il l'entendrait, et que du moment

famille du célèbre baron Napier, inventeur des logarithmes. Voici sur son origine des détails tirés d'un journal d'Ecosse, pays qui revendique l'honneur de le compter au nombre des hommes distingués qui lui appartiennent ou personnellement, ou par leurs aïeux. La famille des Napier descend des anciens *thanes* (chefs) de Lennox. Elle dut le surnom de Napier à une circonstance glorieuse. A une époque fort reculée, un des comtes de Lennox eut trois fils : l'aîné portait son nom, le second s'appelait Donald, et le troisième Gilchrist. Le roi des Ecosseis, se trouvant en guerre, et ayant convoqué le ban des nobles avec leurs vassaux, le comte de Lennox, trop âgé pour se porter en personne à la défense du roi, et ayant des motifs pour garder auprès de lui son successeur immédiat, envoya les vassaux du comté sous la conduite de ses deux plus jeunes fils. Une bataille générale fut livrée. Le sort des armes se déclara d'abord contre les Ecosseis, qui non seulement perdirent du terrain, mais même commençaient à se mettre en déroute. En ce moment, Donald arracha la bannière de sa famille des mains du porte-étendard, se précipita au milieu des ennemis, et, par son exemple, redonna du courage aux Ecosseis, qui remportèrent la victoire. Suivant la coutume, après la bataille, chacun vint raconter ses hauts faits en présence du roi, qui dit : Vous vous êtes comportés tous vaillamment, mais il y en a un parmi vous qui s'est montré *nae pier* (sans pareil.) En même temps, il commanda à Donald de changer son nom de Lennox, en celui de Napier, et lui donna pour récompense le fief de Gosford à perpétuité, et d'autres domaines sa vie durant. L'amiral Napier descend en ligne directe de Donald. (Voleur.)

les souris dévorent : et l'on ne propose nul prix aux intelligences oisives qui se détournent du bon et du beau pour faire des romans, des vaudevilles, des drames.

Nous suppléerons à cette lacune impardonnable.

Elle intéresse éminemment la civilisation, comme tout le monde l'avoue.

Est-il bien certain, par exemple, que l'âne de Balaam parlât et ne ruât pas ?

Que le nez de Newton fut blessé par une pomme ou par une poire ?

Qu'Alexandre tua Clytus avec une cruche ou un couteau ?

Que Philopœmen fut sauvé d'un précipice par un renard ou par une fougère ?

En vérité, on ne voit rien de rien : la besogne de la science n'avance pas le moins du monde. Les érudits sont en panne dans la grande mer de l'ignorance, et la boussole, qui doit nous ouvrir la voie de ces immensités, pend au clou de l'académie qui ronfle, qui dort et qui s'en moque.

C'est de la barbarie toute pure.

On regrette la bibliothèque des Ptolémées incendiée par Omar, et j'approuve fort ces regrets. Mais si l'on ne perdait pas de temps, cet incendie serait réparé et au-delà.

La littérature, ne sachant que faire de ses dix doigts, est devenue

un jeu d'enfant, et ne s'occupe plus que de se couvrir.

Plaine la saine, et avant Plaine Aristote; Cuvier, qui fut un puits

qu'il se croyait personnellement offensée, M. Feuille consentait à lui donner la satisfaction demandée.
Les témoins de M. Feuille : signé, Lefèvre, administrateur gérant de l'Europe littéraire, Latour-Mézerey, rue du Helder, n° 20.
Les témoins de M. Planche : signé, S. Rignault, rue du Bac, n° 49; F. Buloz, rue des Beaux-Arts, n° 6.
Après un coup de feu échangé de part et d'autre, M. Planche s'est déclaré satisfait.
Pour copie conforme : LEFEVRE.

— Les deux paquebots à vapeur *Garonne* et *Gironde*, que le gouvernement a achetés d'une compagnie de Bordeaux, au prix de 965,000 fr., avaient coûté à leurs armateurs 840,000 fr. Ils avaient été destinés à un service de navigation entre Bordeaux et le Havre, service qui s'est exécuté pendant quatre mois de cet été et qui a dû cesser faute de succès.

— La *Gazette médicale* de Londres annonce que le choléra diminue dans cette ville. Dans la semaine qui finit au 20 août, le nombre des morts du choléra a été de 178.

— M. de Berruyer, rédacteur en chef du *Journal de Cherbourg*, vient de rédiger, sur les renseignements de M. Jaurès, lieutenant de frégate, officier du *Louqsor*, une notice qui contient des détails d'un haut intérêt, tant sur l'obélisque et les opérations dont il a été l'objet, que sur le *Sarcophage royal* de la reine Onkh-Nas, femme d'Amasis, et toute l'expédition en général. Voici quelques passages de cette brochure, relatifs à l'état actuel de l'obélisque.

« L'obélisque, dit de Louqsor, du nom d'un village de l'ancienne Thèbes, est couché dans la cale du bâtiment de l'avant à l'arrière, reposant sur trois carlingues. On ne peut voir que sa base et son sommet; tout le reste est couvert d'un revêtement en planches. « C'est, suivant les expressions de M. Méry, comme une gigantesque momie de granit dont on ne distingue que la tête et les pieds. »

« Il a la forme d'une pyramide quadrangulaire et se termine par un pyramidion. Sa longueur est de 23 mètres; sa largeur, à la base, est de 2 mètres 43 centimètres; et, au sommet, de 1 mètre 50 centimètres. Il pèse, avec le revêtement, 250 tonnes, ce qui équivaut à 500,000 livres.

« Les faces de l'obélisque, parfaitement polies, sont couvertes de hiéroglyphes très-bien conservés. C'est, à ce qu'on croit, le récit d'une expédition de Rhamsès II et une dédicace aux dieux du pays.

« A la base, sont encore des caractères hiéroglyphiques, exprimant le nom de Rhamsès II.

« On remarque en cette partie une fente dont l'existence date de l'érection du monument, en l'an 1500 avant Jésus-Christ, comme le prouvent les deux queues d'aronde qui y étaient appliquées et que M. Lebas a été obligé de remplacer par deux nouvelles de la même forme.

« Dans une suite de dessins, les officiers du *Louqsor* ont représenté les différentes opérations auxquelles ils ont dû se livrer pour abattre l'obélisque et l'embarquer »

— Voici une petite anecdote qui a le mérite de l'a-propos. Lorsqu'en 1786 le roi Louis XVI revenait de son voyage à Cherbourg, il passa près d'un paysan qui chantait à tue-tête pour charmer l'ennui du chemin.

Le roi prenait plaisir à écouter cette rustique chanson; et quand le paysan eut fini : *Bis ! bis !* cria Louis XVI. Le paysan demanda l'explication de ce mot, qu'il ne connaissait pas. « C'est, lui dit le roi, que je te dis de recommencer. » Alors le paysan de chanter de plus belle à pleine gorge; et comme le roi le payait de sa chanson par quelques pièces d'or : *Bis ! bis !* se prit à dire à son tour le malin Normand. Louis XVI rit beaucoup, et recommença, puis le roi de France et le paysan se quittèrent fort contents l'un de l'autre.

— A Azanne, près Verdun, deux pères de famille étaient occupés à extraire des pierres d'une carrière dans laquelle ils pénétraient par une ouverture qui pouvait s'écrouler d'un instant à l'autre. Au bruit que faisaient dernièrement dans les environs de ce lieu de travail un détachement d'artillerie, ils sortent et se transportent sur la route pour voir passer cette troupe; à leur retour, la porte d'entrée de leur atelier était interdite; tout était écroulé : croit-on que cet avertissement leur ait servi de leçon ? point du tout. Ils ont déblayé de quoi se faire un passage et voilà tout.

— Avant-hier, étant au fond de ce gouffre, ils entendent la terre craquer et les voila ensevelis, ou du moins bloqués de manière à ne pouvoir sortir sans des secours extérieurs qui, bien qu'arrivés à temps, n'ont pas permis qu'on leur sauvât la vie. Ils ont été si maltraités, que le premier qui s'est montré à la brèche est mort presque aussitôt qu'il eut respiré le grand air; l'autre ne lui survécut que de quelques heures.

(La Sentinelle de la Meuse.)
— Il a été question, il y a peu de jours, des prétentions du jeune duc de Leuchtenberg, fils d'Eugène de Beauharnais, à la main de dona Maria, belle-fille de l'impératrice du Brésil, sœur du prince. Quelques personnes n'ont pas regardé les bruits qui ont couru comme sérieux. Cependant nous trouvons dans une lettre reçue hier d'un de nos ports de mer la nouvelle suivante qui ne manquera pas de remettre en circulation ce bruit de la semaine dernière. Voici ce qu'on écrit de Toulon, 22 août :

Une dépêche télégraphique d'aujourd'hui, reçue à dix heures du matin à Toulon, prescrit aux autorités de terre et de mer de surveiller avec la plus scrupuleuse attention, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher le jeune prince de Leuchtenberg, fils du prince Eugène Napoléon, de mettre le pied sur le territoire français, en exécution des lois de 1816 et 1830, qui interdisent l'entrée en France à tous les membres de la famille de Napoléon-le-Grand.

On sait que le jeune petit-fils de Napoléon voyage en amateur en Italie.

(Tribune.)
— Hier matin, un homme d'une quarantaine d'années entra précipitamment dans une maison située impasse Berthault, monta jusqu'au troisième étage, malgré les interpellations du portier qui, l'ayant vu passer, courut après lui pour lui demander où il allait. Ce même individu redescendit bientôt, en disant qu'il s'était trompé de maison. Une heure après, on trouva dans un cabinet d'aisances, au troisième étage, dont la porte est constamment ouverte, trente-quatre pièces de cinq francs fausses. On présume qu'elles n'ont pu y être déposées que par l'individu dont il s'agit, qui probablement est un faux monnayeur, et qui, dans la crainte d'une visite judiciaire, aura voulu se débarrasser d'objets qui auraient établi sa culpabilité. On est à la recherche de cet homme.

— On lit dans l'*Ami de la Charte* :
M. Maurice Duval, préfet de la Loire-Inférieure, est parti subitement de Nantes pour Paris, mercredi matin.

M. Maurice Duval est en effet arrivé à Paris.

— On embarque en ce moment au port de Caen, pour la construction du monument qui va être érigé à Reuen à la mémoire de Pierre Corneille, d'énormes blocs de beau granit bleu extraits des carrières de Saint-Séver, pour le compte de la maison Jobert de Caen. Quelques-uns de ces blocs pèsent au moins dix mille kilogrammes.

— Il sera établi très-prochainement dans la capitale du royaume de Benin, en Afrique, et sur l'ordre du roi de Benin, une école d'enseignement mutuel, dirigée par un jeune Français nommé Epinal.

— La *Gazette de Leipzig* annonce que le maréchal Maison et M. de St-Aulaire sont à Tœplitz. Lord Miuto, ambassadeur d'Angleterre à Berlin, et M. Bresson y sont également arrivés. Le premier, qui est ami particulier de lord Grey, a eu de fréquentes entrevues avec lord Palmerston, avant de repartir pour l'Allemagne. Comme le jour de l'entrevue du roi de Prusse et de l'empereur d'Autriche, le ministre des affaires étrangères de Prusse et le prince de Metternich avaient précédé d'une demi-heure le roi, on supposait qu'il y avait peut-être quelque chose à signer. L'empereur devait partir le 15 pour Prague, et le prince de Metternich devait quitter Tœplitz le 17. Prague était rempli d'étrangers qui trouvaient avec peine à se loger.

— Une lettre du 30 juin dernier, apportée de la Guadeloupe par le navire la *Revanche*, donne les détails ci-après relativement à l'événement déjà connu du naufrage du navire le *Centro-Américain*, capitaine Filla, allant à St-Thomas et à St-Jean de Nicaragua :

Le navire a touché pendant la nuit à l'île des Aiguilles; l'équipage s'est sauvé, mais il a été fort maltraité par les habitants de cette île, qui ne vivent que de piraterie. Il a fallu par force leur livrer tout à discrétion, fort heureux d'avoir la vie sauve. Un dernier effort du lieutenant du bord, M. Ch. M. a failli lui coûter cher.

Étant retourné vers le bâtiment naufragé pour essayer de leur faire lâcher prise, aussitôt ces forcenés, au nombre de plus de vingt, fondirent sur lui le poignard à la main. Voyant l'impossibilité de lutter contre une force aussi inégale, et sa perte certaine en restant à bord, ce brave s'est jeté à la mer et s'est sauvé à la nage.

Il paraît que ces malheureux naufragés ont eu beaucoup à se plaindre, à la Guadeloupe du gouverneur, et surtout du commissaire de la marine qui, par un abus d'autorité, n'a pas voulu permettre au brave lieutenant naufragé d'embarquer à bord du navire la *Revanche* pour retourner chez ses parents, à la place du lieutenant de la *Revanche* qui, par cette volonté absolue, a été privé d'accepter une place qui lui convenait mieux à bord d'un autre navire.

— Le *Patriote de la Haute-Vienne*, du 24, rapporte le fait suivant :

Un événement des plus funestes vient de plonger la ville de Rochechouart dans la consternation.

Un enfant de 13 à 14 ans, auquel on avait eu l'imprudence de confier une arme à feu, passait sur la voie publique. Arrive devant un pensionnat de demoiselles, il aperçoit, sous un berceau du jardin de l'établissement, un groupe d'élèves. Vouant enlraîner ces jeunes personnes, il les ajuste, en leur criant qu'il va les tuer. Au même instant une détonation se fait entendre, et Mlle M. R., âgée de 15 ans, tombe, baignée dans son sang, la tête horriblement fracassée.

— Un petit savoyard qui avait mis *quarante sous* sur le terne suivant : 5, 77 et 88; vient de gagner onze mille francs au dernier tirage de la loterie de Strasbourg; consulté sur l'état qu'il allait prendre, il a répondu qu'il se ferait pâtissier, parce qu'il aimait beaucoup la galette.

(Courrier de l'Ain.)

TRIBUNAUX.

POLICE CORRECTIONNELLE DE LA SEINE.

(Audience du 27 août.)

Affaire des cartes biseautées.

L'attention publique avait été vivement piquée par ce procès intenté à des escrocs qui exploitaient les salons.

Les prévenus présents sont au nombre de quatre; ils déclarent se nommer Houdaille, Héral, Villard et Guibert. Ils sont prévenus d'escroquerie, de vol et d'abus de confiance. Les uns, à l'aide de cartes préparées, escroquaient l'argent que la chance du jeu aurait seule dû leur faire acquiescer; les autres, sous le prétexte de se rendre utiles à des jeunes gens à peine majeurs, leur faisaient souscrire des lettres de change, et, pour toute valeur, leur remettaient quelques marchandises sans prix et une très-faible somme d'argent.

Le premier témoin est M. S.... fils, propriétaire, âgé de 26 ans, demeurant rue....; il s'exprime ainsi :

Quelque temps après la révolution de juillet, je rencontrai à la bourse M. Guibert qui me dit que j'étais neveu de Mirabeau, qu'il était, lui, un très-chaud patriote, et qu'il désirait faire ma connaissance. Il m'invita à un dîner patriotique auquel devait assister le général Dubourg. J'acceptai. Cette société me présenta au premier coup-d'œil un aspect étrange, la maison offrait un singulier mélange de luxe et de misère, on y buvait du vin de Champagne et les truffes qu'on y servait étaient gâtées; les convives, dans leurs conversations, trahissaient quelque chose de commun. Après le dîner, M. Guibert proposa une partie d'amis, disait-il; on commença par jouer 20 fr., ce qui me parut extraordinaire pour une partie d'amis. Je n'avais que quinze napoléons sur moi, je le dis à M. Guibert qui me répondit : Jouez sans inquiétude, j'ai de l'argent à votre disposition dans mon secrétaire; je gagnai d'abord une centaine de francs. M. Berger me proposa de m'emmenner à l'Opéra; mais je voulais perdre les cent fr. que je venais de gagner à ces messieurs; aussi il partit seul. La chance tourna bientôt; je perdais des sommes considérables : environ 3,000 f.

Je conçus des soupçons sur la probité de mes adversaires, qui tous battaient les cartes de la même façon, et les battaient après moi, de telle sorte qu'ils avaient toujours les rois dans leur jeu. M. Berger rentra, je lui dis tout bas que je pensais jouer avec des fripons, et que j'en aurais bientôt la preuve. Houdaille ne voulait plus que je jouasse; mais j'insistai, et à trois heures du matin ma perte s'éleva à 18,000 f.

Je me retirai, et j'emportai un jeu de cartes que je pris sur la table. Je vis le lendemain M. Berger, et je lui dis que je consentais peut-être à donner 6,000 ou 7,000 f., à condition qu'on ne parlerait plus de cette affaire.

M. le président : Guibert tenait-il les cartes à son tour ? — R. Oui, Monsieur, il a même joué pour moi, et quand cela lui est arrivé, il n'était pas si heureux que quand il jouait pour son compte. (On rit.)

Je ne savais trop quel parti prendre à l'égard de cette dette. Un de mes amis que je rencontrai et à qui je fis part de ce qui m'était arrivé, me dit : Quoi ! vous ne connaissez pas ce Guibert; c'est un *carotteur* de cartes, un usurier qui pille et ruine les jeunes gens. C'est ainsi qu'il a gagné sa fortune, ne payez pas.

Je suivis ce conseil, et je fus près d'un an sans entendre parler de ces messieurs; mais étant à Aurillac, chez M. le comte de S..., mon oncle, je rencontrai Houdaille, que je n'avais pas revu depuis la soirée chez M. Guibert. Nous causâmes quelques instans, je ne le revis plus qu'à Paris.

On faisait courir le bruit que j'avais perdu ma fortune à la bourse, ce qui est faux, ainsi que je puis le prouver par un certificat du syndicat des agents de change. Cette erreur s'accrédita, et ayant de nouveau rencontré Houdaille, je lui parlai de ces désastres de bourse comme s'ils eussent été véritables : il me dit, en termes ambigus, qu'il y aurait peut-être moyen de tout réparer. Il ne voulait pas s'expliquer plus clairement, il me donna rendez-vous chez lui.

Je m'y rendis, et là Houdaille me montra des cartes biseautées; je compris alors facilement comment la fortune était si fidèle à ces messieurs.

Houdaille répéta plusieurs fois devant moi des expériences qui réussirent toujours. Je le quittai. Je me déterminai, non pas pour moi, mais dans l'intérêt public, dans l'intérêt des jeunes gens qui pouvaient être dupes de pareils escrocs, à porter plainte. M. le préfet de police auquel je m'adressai me dit que c'était un véritable service à rendre à mes concitoyens.

Je sais à quoi je me suis exposé en portant cette plainte, car je n'ignore pas combien tous ces escrocs sont unis entre eux; ils forment une espèce de franc-maçonnerie.

M. le président : N'avez-vous pas autre chose à dire ?

Le témoin : Il y a six semaines, M. Berger me pria de déjeuner; je trouvai là M. le marquis de Romarin et plusieurs autres personnes, notamment M. Guibert; je témoignai mon étonnement à M. Berger d'une pareille rencontre. On fit plusieurs tentatives pour obtenir mon désistement. M. le marquis de Romarin prépara même un acte qui m'accordait 500 f.; je refusai de rien signer.

M^e Claveau, avocat de Houdaille : Le témoin n'a-t-il pas demandé 4,000 f. pour prix de son désistement ?

Le témoin : C'est une infâme calomnie. Je sais qu'on avait apposté trois personnes qui doivent déposer de ces faits; mais je le jure; sur l'honneur, ce sont de faux témoins.

Houdaille se lève; c'est un homme d'une taille élevée, âgé d'environ 50 ans.

Il donne des explications diffuses, desquelles il résulte qu'il nie avoir usé de cartes préparées pour servir à des friponneries. Quand M. le président lui oppose qu'on a saisi chez lui des cartes de cette nature, il répond qu'elles se sont trouvées dans un meuble qu'il a acheté; mais qu'il ignorait leur présence.

M. le baron H.... dépose avec un accent germanique : Je dinai à l'hôtel de Contorbéry, rue de la Paix. Après le dîner, quelqu'un me proposa de faire une partie d'écarté. Comme il pleuvait, je n'avais pas de motifs de refuser. M. Guibert vint au bout de quelque temps jouer avec moi. Je remarquai qu'il retournait presque toujours le roi. Je lui dis qu'il était un faux joueur, et que je ne le paierais pas.

Néanmoins, en y réfléchissant, je préférai le payer : je lui donnai une somme en argent, et lui souscrivis un billet pour le surplus. Je me rendis quelques jours après, avec deux amis, à l'hôtel de Contorbéry, et j'annonçai à M. Guibert que je le paierais. J'avais, à cet effet, apporté 800 f. Je demandai à M. Guibert de jouer après le dîner; j'espérais par là obtenir la preuve de sa fraude; mais M. Guibert nous fit dire par le maître d'hôtel qu'il ne pouvait venir après le dîner. Je crois que ce qui l'a déterminé à ne pas revenir, c'est que j'ai dit pendant le dîner que le jeu d'écarté était le plus perfide. Mon billet m'a été ensuite présenté au paiement par un nommé Pichard, qui m'a dit qu'il était honteux d'une pareille mission.

M. le président : Ce Pichard avait encore d'autres motifs de honte puisqu'il avait déjà subi trois condamnations.

On dépose sur le bureau du tribunal plusieurs jeux de cartes qui ont été saisis dans la commodité du sieur Houdaille.

M. Minot, fabricant de cartes, après avoir examiné les cartes saisies, déclare qu'un grand nombre ont été rognées.

L'huissier appelle M. Comte (Vif mouvement de curiosité. Assis ! assis !)

M. le président : Ces exclamations sont inconvenantes. On n'est point ici au spectacle. (Le calme se rétablit.)

Ce témoin est introduit : il déclare se nommer Louis Comte, âgé de 44 ans, directeur du théâtre Choiseul. On m'a représenté dans l'instruction, dit-il, des cartes, elles avaient été altérées. Il y en avait de plus longues, de plus larges, c'est un moyen assuré de retourner le roi. Quant à moi, monsieur le président, je ne me sers jamais de ces cartes. On me donne un jeu cacheté et je fais tous les tours possibles.

J'ai le bonheur d'avoir un peu d'adresse, et quand je joue à l'écarté dans un salon avec mes amis, je ne manque jamais (ils le savent tous) de faire sauter la coupe et de retourner le roi. (Rire général.)

M. le président : Ne vous a-t-on pas représenté un jeu cacheté qui avait été saisi chez Houdaille ? — R. Oui, monsieur, mais la bande avait été détachée et recollée.

Un de ces jeux est parmi les pièces de conviction. M. Comte brise le cachet, prend une carte et dit : L'as de carreau a été rogné.

M. le président : M. Minot, vous êtes fabricant de cartes, veuillez examiner la carte que tient M. Comte. Cet as de carreau a-t-il été rogné ?

M. Comte, sans faire un seul mouvement, tend la carte qu'il a dans la main à M. Minot, qui dit : Mais c'est la dame de cœur !

M. Comte : C'est vrai; mais vous avez l'as de carreau dans votre poche.

Au milieu d'un rire général M. Minot tire en effet cette carte de sa poche et déclare qu'elle a été rognée.

M. Comte : Il n'est pas au reste nécessaire de biseauter ainsi des cartes pour retourner à volonté telle ou telle figure.

M. le président : On conçoit qu'un escroc qui aurait votre talent, votre habileté pourrait se passer de pareils moyens.

M. Comte : Aussi, il est quelques personnes qui, par curiosité, viennent s'instruire chez moi, et y apprendre les tours de cartes les plus curieux; je leur donne des leçons à 20 fr. le cachet.

M. Romarin déclare que M. S. a offert son désistement à la condition qu'on lui donnerait une somme de 3,000 f., qu'il a réduite à 1,000 f.

M. S.... oppose les plus vives dénégations, qui sont confirmées par le témoignage de M. Berger, chez lequel la scène se serait passée.

M. Verneuil, propriétaire, dépose qu'il a été à l'hôtel de Villard, deux des prévenus présents, et un nommé Martin, contre lequel l'instruction a été suivie par défaut, l'ont engagé, lorsqu'il avait un pressant besoin d'argent, à souscrire, pour s'en procurer, des lettres de change montant à 12,500 fr.; qu'ils lui ont promis en échange 160 bouteilles de vin, 50 bouteilles d'encre, 50 bouteilles de crage, 3 tableaux, des mouchoirs, des châles, une pendule et 200 cartes géographiques, mais qu'il n'a reçu que 90 bouteilles de vin, 3 tableaux et 5 fr. en argent.

Interpellé par M. le président, Héral et Villard soutiennent qu'ils n'ont agi dans toute cette affaire que par pure obligeance.

M. Guibert proteste de son innocence, et parle de ses relations, de sa position sociale, de sa fortune. Pressé par M. l'avocat du roi faire connaître quelles sont ses ressources et quel est le montant de sa fortune, il se borne à des réponses pleines de vague et d'incertitude.

M. Joffrès, avocat demande, dans l'intérêt de M. Verneuil, l'annulation des lettres de change qu'il a souscrites.

M. Hély-d'Oissel, avocat du roi, soutient la prévention.

L'audience est renvoyée à demain pour entendre les défenseurs.

(Correspondance particulière.)

Audience du 8 août.

Le tribunal de police correctionnelle a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire des huit individus accusés d'escroquerie à l'aide des cartes *biscuitées* et de prêts usuraires.

Les sieurs Houdaille, Daperron, Guilbert, Héral, Belloni, Martin et Guilbert ont été condamnés chacun à une année d'emprisonnement à 50 fr. d'amende et la restitution des lettres de change souscrites par différents plaignants.

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — *Londres*, 26 août. — On a reçu par le *Renown*, arrivé aux Dunes, des nouvelles de l'île Maurice jusqu'au 6 mai dernier. M. Jérémie y était arrivé le 29 avril, ainsi que le 9^e régiment.

On mande du Brésil qu'il existe dans ce pays une vaste conspiration en faveur de don Pedro. Cette nouvelle a influé sur les fonds Brésiliens qui sont descendus, un moment à 67. Ils sont cotés maintenant à 67 1/2. Voici le dernier cours des fonds étrangers :

Belges 93 1/2 à 94 Hollandais 48 1/2 à 49 Danais 74 1/2 à 75 Mexicains 40 1/2 à 41. Portugais 82-83, id. bons de la régence 18 1/4 prime. Espagnols 21. Grecs omnium 670 prime.

Il n'est pas arrivé de nouvelles plus fraîches du Portugal jusqu'au moment où nous mettons sous presse. On attend néanmoins d'un moment à l'autre, un paquebot à vapeur, et s'il apporte des nouvelles intéressantes, nous les donnerons dans une seconde édition.

— La *Chronique constitutionnelle de Lisbonne* publie la liste suivante des villes et places qui se sont déclarées pour la reine dona Maria. Nous avouons qu'il nous est impossible de comprendre ce document, surtout quant à ce qui concerne la ville de Torres-Vedras; nous le donnons néanmoins tel qu'il se trouve dans la *Chronica* du 10 courant :

« Les villes et places dont les noms suivent ont renvoyé, leurs actes, d'adhésion à S. M. F. J., dona Maria II, par leurs municipalités respectives, qui ont été très-gracieusement accueillies par S. M. J. don Pedro, duc de Braganee et régent au nom de la reine; Sobral de Monte-Agrao, Panoias, Durique, Santarém, Peniche, Gaway, Torro, Villa de Alhandre, Cartaxo, Oeiras, Collares, Cintra, Bellas, Torres-Vedras, Mafra, Cazimbra, Alemquer, Palmella, Villa-Franca de Restauração, Canha et Alleuendo Sol. »

(Courier.)

— Nous apprenons que M. Villiers, notre nouvel ambassadeur à la cour d'Espagne, doit se mettre en route pour Madrid vers le milieu de la semaine.

— Quelques journaux français ont affecté de révoquer en doute la nouvelle que nous avons donnée, que les partisans de don Pedro au Brésil intriguent très-activement pour son retour. Le message qui se trouve dans les journaux du Brésil qui viennent d'arriver, adressé par le ministre des affaires étrangères à la régence de Rio-Janeiro, prouve que non-seulement ces intrigues existent, mais que l'on redoute quelque tentative hardie.

La position de ce prince *excentrique* est véritablement singulière en ce moment, et il n'est pas impossible que, comme son ancêtre, don Sébastien, ses aventures forment par la suite un des chapitres les plus curieux et les plus intéressants de l'histoire du Portugal.

— Le gouvernement de Rio-Janeiro a suspendu ses relations avec le chargé d'affaires de dona Maria, et a donné des ordres pour rassembler immédiatement des forces militaires. Cette nouvelle a paralysé les affaires.

(Sun.)

— Le 18 juin dernier, Santa-Anna a publié un manifeste, dans lequel il donne des ordres au sujet du dernier complot, et dit : « J'ai déclaré, à la face du monde, que mon administration serait douce et modérée; mais en même temps, la trahison et la perfidie n'échapperont jamais aux châtimens qu'elles méritent. »

(Id.)

— Nous n'avons pas eu jusqu'à ce moment d'arrivée direct du Portugal; mais nous avons quelques lettres des frontières d'Espagne, annonçant que l'armée miguéliste, qui marchait sur Lisbonne, s'est débandée. Nous ne pouvons quant à présent ajouter foi à cette nou-

velle. Bourmont n'est pas homme à laisser débander ou à renvoyer son armée avant d'avoir tiré l'épée du fourreau; et d'ailleurs une nouvelle aussi importante nous aurait été transmise par le paquebot à vapeur.

Ces lettres confirment, du reste, la nouvelle de la mort prochaine du roi d'Espagne.

On nous assure que le *Pantaloön* a apporté la nouvelle positive que les troupes de marine anglaise ont pris possession du fort Saint-Julien dans le Tage, et que le drapeau de dona Maria y a été arboré conjointement avec le drapeau anglais.

(Id.)

— Nous apprenons que la conférence au sujet de la Hollande, s'est, à la séance de samedi dernier, ajournée indéfiniment.

(Id.)

ESPAGNE. — *Madrid*, 19 août. — Depuis deux jours, la santé du roi s'est un tant soit peu déteriorée. Les réceptions ont été suspendues, et il est obligé de garder le lit.

Quelques amis de M. Castello, médecin du roi, prétendent qu'il est excessivement enflé, et qu'il ne passera pas le mois d'octobre. On se rappelle que c'est à cette époque, que l'année dernière, le roi éprouva sa grave maladie.

— Nous sommes sans nouvelles du Portugal, ce qui fait croire que les triomphes de don Miguel sont extrêmement bornés, car s'il en était autrement, on s'empêcherait de publier des bulletins pompeux. On sait d'ailleurs que l'émigration des troupes portugaises continue, et que tous les jours il en arrive sur notre frontière.

Un officier supérieur de l'armée du maréchal Bourmont, qui est arrivé hier au soir dans notre capitale, nous annonce que le découragement et la démoralisation régnent à un tel point dans l'armée que commande le maréchal français, que ce dernier, craignant de compromettre sa réputation militaire, a déjà offert à don Miguel et à deux reprises, de se démettre de ses importantes fonctions. Il paraît, qu'arrivé à Coimbra, le maréchal Bourmont a fait halte, et son intention était d'attendre que les troupes constitutionnelles vinssent l'attaquer parce qu'il n'avait pas assez de confiance dans celles qu'il commandait, pour opérer l'attaque contre Lisbonne. L'entrée de Bourmont dans Coimbra, ville extrêmement libérale, a produit très-peu d'effet, et pas un vif n'a été entendu. Cet accueil n'a pas non plus satisfait don Miguel qui est parti de cette ville pour Torres-Vedras où il va passer en revue les troupes sous les ordres du duc de Cadaval.

Depuis deux ou trois jours, il n'est bruit dans nos salons que d'une affaire qui pourrait, si elle est vraie, avoir des suites extrêmement fâcheuses.

Il paraît en effet que la plupart de nos ministres desservent plutôt qu'ils ne servent la cause de la jeune princesse, et l'on ajoute que c'est par suite de cette raison puissante que l'Infant don Carlos persiste à rester en Portugal, malgré les ordres positifs de son frère Ferdinand.

On nous assure même que l'ex-ministre Fernandez del Pino, n'est venu que par suite d'une audience qu'il aurait eue avec la reine. La reine elle-même est extrêmement surveillée. Nous ne savons pas jusqu'à quel point ces bruits sont fondés, mais de toutes les manières le roi devrait changer ses ministres, car la plupart travaillent ou agissent en faveur du parti carliste. On sait d'ailleurs le penchant que M. Zéa a eu de tout temps pour la Sainte-Alliance de laquelle nous nous débarrasserons probablement sous peu, car les hommes sensés même ne peuvent pas se dissimuler que l'Espagne est à la veille d'une commotion politique.

Des ordres très-précis sont partis dans la nuit pour Badajoz afin de déployer la plus grande surveillance et la plus grande rigueur dans l'armée d'observation, attendu que le gouvernement a reçu avis que bon nombre de soldats ont franchi la frontière du Portugal pour aller se joindre à l'armée constitutionnelle.

Cette désertion à laquelle on devait du reste s'attendre à vivement contrarié nos ministres.

Une grande mésintelligence est venue encore éclater entre M. Zéa et les ambassadeurs de France et d'Angleterre.

Voilà trois jours que ces diplomates ne se rendent pas au ministère des affaires étrangères, mais en revanche ils ont de fréquentes entrevues et des courriers sont presque journellement expédiés pour Londres et Paris.

Le procès de l'affaire de Tolède s'est terminé d'une manière plus avantageuse pour les constitutionnels qu'on ne l'aurait d'abord cru. Grumars, Marco, del Pont, Negry, Otal, etc., ont été condamnés à l'exil dans les villes du royaume, mais aucun n'a été condamné à mort ni au bannissement.

— Notre correspondant de Bayonne nous mande en date du 23 :

Les courriers extraordinaires continuent à traverser notre ville.

Le célèbre chef de guérillas, *Caragal*, appartenant au parti carliste et qui en 1823 était à la tête de l'armée de la foi vient à ce qu'il paraît de repaître dans la Navarre, il parcourt la province pour le compte de don Carlos.

— Suivant les lettres de Thérésienstad, en date du 15 août, le

voyage de LL. MM. l'empereur et l'impératrice était fixé pour le lendemain. (*Gazette d'Augsbourg*.)

PRUSSE. — *Berlin*, 18 août. — On prétend que des négociations ont été entamées à Londres pour obtenir l'annulation du traité de commerce conclu entre le cabinet de St-James et la ville libre de Francfort, traité que l'on considère comme l'unique obstacle qui s'oppose encore à une réunion générale des douanes en Allemagne. Nous recevons continuellement de la Prusse-Orientale des plaintes sur l'état languissant du commerce et sur la baisse de prix des immeubles, aussi désire-t-on vivement le rétablissement du commerce avec les Polonais.

Berlin est plus tranquille cet été que jamais, les cours sont fermés, les professeurs sont partis, pas un prince de la famille royale n'est ici, quelques-uns des ministres sont absents. Cette tendance à voyager prouve que l'on a renoncé, du moins pour le moment, à s'occuper d'affaires sérieuses.

(Correspondance de Nuremberg.)

— Le correspondant de Hambourg contient la lettre suivante de Vienne :

« Indépendamment des nombreuses garnisons qui occupent le Tyrol, plusieurs corps de troupes qui se trouvaient dans le voisinage ont reçu l'ordre de partir pour ces provinces. »

M. E. Mulsant, auteur des *Lettres à Julie sur l'Entomologie*, vient de publier chez L. Babeuf, le *Cours d'Entomologie*, réduit en tableaux synoptiques. Ce nouveau travail présente un résumé clair et complet de l'histoire des insectes. Il remplit le but que Geoffroy s'était proposé dans son excellent abrégé de la description des insectes des environs de Paris. Seulement l'ouvrage de Geoffroy n'est plus en harmonie avec les découvertes de la science. M. Mulsant a donc comblé une lacune, et la jeunesse surtout, à laquelle s'adresse ce livre, y trouvera un guide sûr et facile pour entreprendre l'étude si attrayante de l'entomologie. (2212)

Un jeune homme qui vient de terminer ses classes à Paris, désirerait faire une éducation particulière dans une maison bourgeoise. Il peut enseigner la langue latine, les éléments de la langue grecque, les langues anglaise et italienne.

On pourra prendre des renseignements au bureau du *Précurseur*.

LIBRAIRIE.

EN VENTE :

Chez M. TARGE, libraire, rue Lafont, n° 4; chez Louis BABEUF, rue St-Dominique, n° 2; et chez l'Auteur, place des Célestins, n° 1, au 3^e étage.

OUVRAGE DE CHIMIE,

CONTENANT

140 RECETTES POUR LES LIQUIDES EN GÉNÉRAL,

Par M. le comte de C*** LAZOSKI, Professeur de Chimie et de l'Académie royale de Sciences.

PRIX : 3 FRANCS.

Toutes les recettes sont éprouvées et garanties par l'auteur qui se charge personnellement de donner des leçons en particulier aux personnes qui le désireront.

Quarante sortes de liqueurs différentes se fabriquent à froid et sans aucun ustensile : l'auteur garantit également que celui qui possédera cet ouvrage pourra soi-même fabriquer en deux heures de temps cinquante bouteilles de liqueurs surfinées de différentes qualités, pour le prix de vingt-quatre sous la bouteille. Il y a également les recettes pour faire avec du vin blanc ordinaire, du vin de Champagne mousseux, du vin de Malaga, de Madère, muscat de Frontignan, du vin Leryma-Christi.

On y trouve beaucoup de recettes très-exactes pour les arts en général.

L'auteur de cet ouvrage est visible tous les jours jusqu'à dix heures du matin, place des Célestins, n° 1, au 3^e étage. (22014)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2213) VENTE APRÈS DÉCÈS

Rue de la Liberté, maison Fayolle.

Lundi deux septembre mil huit cent trente-trois, à neuf heures du matin, au domicile susdit, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères des effets dépendant des successions des mariés Jean Lenoble, maçon, marchand vinaigrier, et Marie Marroix, consistant en bois de lits, matelas, linges, commode, banque, porte-pot, bouteilles, rayonnages, horloge, placard, couvertures, table, tabourets, balances, et autres objets.

La vente aura lieu en vertu d'une ordonnance dûment en forme.

ANNONCES DIVERSES.

(2169 6) A vendre pour entrer en jouissance de suite. — Une propriété au prix fixe de 13,500 f., située à Ste-Foy-lès-Lyon, consistant en une vaste maison composée de 15 à 16 pièces, remise et dépendances et d'une cour et d'un jardin contigus à la maison, d'une contenance d'environ 14 ares. Cette propriété serait très-propre à un pensionnat ou à un établissement de santé; elle était louée 800 f. par an. Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser pour traiter à Lyon, à M^e Duqueyt, notaire, place du Gouvernement, dépositaire des titres; ou à Ste-Foy-lès-Lyon, à M^e Pinturel, notaire.

(2163 5) A vendre. — Fonds de commerce de quincaillerie et mercerie de Victor Gerbollet et C^e, à Lyon, rue Buisson, n° 15; la vente aura lieu en l'étude de M^e Quantin, notaire à Lyon, quai St-Antoine, le 31 août 1833, à quatre heures du soir.

(2211) A vendre à très-bas prix. — Une calèche légère en assez bon état.

S'adresser au garçon d'écurie de l'hôtel du Parc, place des Terreaux.

MAISON DE SANTÉ A FONTANIÈRES,

Au-dessus de la montée St-Laurent, chemin de Ste-Foy, clos Bonnard.

Cet établissement, sous la direction de M^d. CARIAT, offre tous les avantages qu'on puisse désirer. Situé à quelques minutes de Lyon, et sur un coteau qui domine la ville et les deux rivières, on y respire un air doux et tempéré; on y jouit d'un point de vue des plus beaux et des plus magnifiques. Le local est propre et commode. Il y a de jolies promenades, de beaux jardins, des parterres, de belles eaux, un vaste clos, des salles d'ombrages, des bains, et des pavillons d'où l'on aperçoit la navigation de la Saône et du Rhône.

On y reçoit les deux sexes au mois et à l'année. Le prix de la pension est des plus modérés. S'y adresser.

THÉÂTRES.

Spectacles du 31 août.

GRAND-THÉÂTRE.

Relâche.

CÉLESTINS.

La Famille improvisée, vaud.

FONDS PUBLICS.

BOURSE DE PARIS du 28 août.

Cinq p. 0/0.	104f 85	104f 75	104f 80	104f 70
— fin cour.	104f 80	104f 80	104f 65	104f 65
Emp. 1831.	94f			
Quat. p. 0/0.	76f 50	76f 45	76f 35	76f 30
— fin cour.	76f 50	76f 55	76f 35	76f 40
Ren. de Nap.	92f			
— fin cour.	92f 92f	91f 75	91f 75	
Emp. d'Esp.				
Rent. perp.	67f 3/4	67f 1/2		
Cortès.	16f 1/2			
Emp. rom.	90f 1/2			
Emp. belge.	96f 1/8	96f		
Emp. d'Haiti.				
Emp. grec.				
Act. de la b.	1705f			
Quat. cana.	1160f			
Caisse hyp.	580f	577f	50	

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp.	105 à 106
— Courant du mois,	106
— septembre et octobre,	108 à 109
— 3 derniers mois,	110 à 112
— Lille,	98 à 99 50
— Voiture,	5
3/6 disp.	160
— courant du mois,	"
— septembre,	"
— 3 derniers mois,	165
4 premiers mois 1834,	"
Café St-Domingue,	27 1/2 à 28
— Martinique,	31 à 32
— Moka,	31 1/2 à 32
Sucre brut, bonne 4 ^e ,	73 à 74
Savon, les ordres,	120 esc. 15
— Dispon.,	120
— courant du mois,	120
— 3 derniers mois,	120
— 6 prem. mois 1834,	120



Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOREL, quai Saint-Antoine, n. 36.